

Chariot de travail (véhicule spécial)+)	Marque <b>L I E B H E R R</b>	Type <b>A 9 1 1</b>	Fiche d'homologation n° CH <b>5495 02</b>
--	----------------------------------	------------------------	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "A 911" sur plaquette du constructeur à l'avant, à droite sur chariot supérieur

"911" à l'arrière au véhicule

"911 A ..." devant le n° de châssis

Numéro du châssis frappé à l'avant, à droite s. chariot supérieur et sur plaquette du constructeur

Signe d'identification du moteur frappé "F 3 L 912" à l'avant sur bloc au-dessous démarreur, plaqu. rivée

Constructeur **Hans LIEBHERR, Biberach/Riss (D)** Importateur **CRANAG AG, Baumaschinen, Rothrist**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8 Entraînements ttes. roues

Direction Hydrostat. ZF-Ross Assistance hydraulique

Frein de service hydr. l-circ. exp. int. commandé pneumat. av. assist.

Frein auxiliaire air comprimé fr. à ressorts par air comprimé

Frein stationn. exp. int. s. roues AR\*) Frein pr. rem. \_\_\_\_\_

Transmission mécanique-hydraulique Nombre vit. 2 x 2

Blocage differ. - Crochet rem. AV + AR Vitesse max. 20 km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4

Marque D E U T Z Carbur. D

Type F 3 L 912

Position à l'AR, trans Nombre cyl. 3

Alésage 100 Course 120

Cylindr. 2826 cm<sup>3</sup> CV-impot 14,39

CV-puiss. 52,5 (DIN) à 2650 t/m

Refroidissement air

Bruit 84 dB (A) à 2650 t/m

Amortissement bruit 1 pot échappem<sup>t</sup>

300x230x120 mm H G E A 914

CARROSSERIE Forme Excavatrice hydraulique Nombre portes 1

avec cabine Toit ouvert \_\_\_\_\_

Nombre de places : Total 1 ; AV \_\_\_\_\_ ; milieu \_\_\_\_\_ ; AR \_\_\_\_\_ ; Places debout \_\_\_\_\_

DIMENSIONS Voie AV 1935 AR 1935

Diam. braquage G 12,9 DR 12,8

Empattement 2445 / ( / / )

Dimensions ext. Dimensions int.

Longueur 6550 \_\_\_\_\_

Largeur 2500 \_\_\_\_\_

Hauteur 3700 \_\_\_\_\_

Porte à faux AV 2880 \_\_\_\_\_

AR 1225 \_\_\_\_\_

lat. \_\_\_\_\_

Dist. dep. le volant ver l'avant = 3700 mm +)

POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL

A vide 4700 \_\_\_\_\_ 7000 11700 \*\*)

Charge utile \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Poids total 4700 \_\_\_\_\_ 7000 11700 \*\*)

Garantie fabr. 6000 \_\_\_\_\_ 9750 14000

Dimens. pneus 9.00 - 20 10 PR \_\_\_\_\_ x)

Charge p. essieu 10960 (5,75) 10960 (5,75) x)

de l'ensemble

Poids maxi remorquable \_\_\_\_\_ kg

x) Sur demande: 8.25-20 10 PR = 9600 (5,5)

18-19.5 X = 11500 (6,75)

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/HELLA K11136 Feux de position 2/sép.K12717

Feux de gabarit 2/sép.AR, latér. Feux de brouillard -

Avertisseur 1/air comprimé Niv. sonore 90 (dB/A)

Essuie-glace 1/électrique Lave-glace -

Feux arrières 2/sép.K23381 Catadioptrés 2/sép.ULO I E1

Feux stop 2/sép.K23381 Feux de recul -

Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 1/intér. + 2/extér. Indic. vitesse -

Indic. direction clign. 4/sép.av.témoin s.tableau de bord

AV jaune latér. - AR jaune

Avert. clign. oui, av.témoin Lampes de travail 1/sép.avec

1/cale d'arrêt 370 x 210 x 170 mm §) (témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Chariot de travail (vhc.spécial)

Marque & type LIEBHERR A 911

Châssis n° (selon véhicule)

Homologation n° CH 5495 02

Forme de la carr. Excavatrice hydraulique  
avec cabine

Places ass. : Total 1 (   avant)

Poids à vide 11700 Carburant D  
CV 14,39

Charge utile - Cylindrée 2826 cm<sup>3</sup>

Poids total 11700 Poids de l'ensemble   

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé = 911 A 753

- + ) Vhc. spécial : Distance depuis le volant vers l'avant = 3700 mm
- \* ) Dispositif de relâchement d'un réservoir séparé et assuré à l'encontre du frein de service et du frein de stationnement. Disp. de relâchement mécanique pr. frein à ressorts
- \*\* ) Expertisé avec pelle de 700 mm de largeur ; d'autres engins de travail doivent être contrôlés lors de l'immatriculation.
- §) Equipement : Hauteur des feux admise pr. raisons techniques ; les clignoteurs ne peuvent pas être fixés selon directives III & IV de l'annexe à l'OCE.- La cale doit être placée à l'extérieur du véhicule.

Inscriptions sur permis de circulation, page 4 :

- Le chariot supérieur doit être assuré mécaniquement par une broche.
- La flèche doit être assurée par un tube d'une longueur de 1330 mm.
- Marquage jaune/noir de chaque côté sur la flèche et à l'arrière à chaque angle
- Surveillance par convoyeur ou par bonne visibilité par 2 miroirs à vision latérale
- Dispositif de relâchement du frein à ressorts doit être placé en position normale.

Lieu et date de l'expertise

La commission d'expertise

Rothrist, 9.3.70